

VMS
AMS

Verband der Museen der Schweiz
Association des musées suisses
Associazione dei musei svizzeri

Durabilité écologique au musée

Concepts, instruments et recommandations



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften
Académie suisse des sciences humaines et sociales
Accademia svizzera di scienze umane e sociali
Accademia svizra da ciencias moralas e socialas
Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



studio klv

L'Association des musées suisses est soutenue par l'Office fédéral de la culture. La présente publication a bénéficié du soutien financier de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales.

La durabilité : une ligne directrice pour les musées

La notion de développement durable est souvent employée de manière imprécise et trompeuse. Selon la définition initiale du terme allemand *Nachhaltigkeit*, elle désigne dans le domaine de la sylviculture une exploitation respectueuse des ressources permettant une régénération naturelle. Le Rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, publié en 1987, qualifie de développement durable « un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Ce principe est également à la base de l'Agenda 2030 et de la conception du développement durable de la Confédération. Il implique des perspectives écologiques, sociales et économiques. Ces trois dimensions se conditionnent mutuellement et entraînent des effets de synergie, mais aussi des conflits d'objectifs lors de leur mise en œuvre.

L'idée de durabilité entre en résonance avec l'identité des musées. En tant qu'institutions de mémoire, ceux-ci ont pour mission principale de conserver à long terme des objets culturels et scientifiques et de les rendre accessibles aux générations futures. Mais, dans le même temps, ils contribuent au changement climatique dans une mesure non négligeable, car ils émettent des quantités considérables de CO₂.

Le développement durable comme ligne directrice pour les musées requiert une focalisation sur la manière dont ils peuvent concourir, dans les limites des ressources planétaires, à la construction d'un avenir socialement équitable : d'une part, en faisant des efforts sur le plan des activités internes du musée en vue de promouvoir un fonctionnement durable ; d'autre part, en sensibilisant les partenaires, le public et la société sur le sujet, afin de tirer parti de leur potentiel pour une transformation de la société vers la durabilité.

La durabilité ne constitue pas une nouvelle mission ou une nouvelle tâche : il s'agit plutôt d'une démarche transversale. Les responsables de tous les services du musée doivent donc être impliqués dans le processus. Le développement durable offre ainsi la possibilité d'unir les collaborateurs et collaboratrices pour devenir une préoccupation collective.

Cette brochure offre une première introduction à ce sujet et aborde en particulier la question de la durabilité écologique dans les musées tout en indiquant quelques pistes d'action. Elle s'adresse en premier lieu aux directions, dans la mesure où ce sont elles qui prennent les décisions stratégiques et définissent les objectifs. L'investissement des collaborateurs et collaboratrices est également important pour assurer la participation de toute l'équipe, le succès à long terme et l'impact à grande échelle. Le développement durable au musée est un processus de recherche et d'apprentissage commun et continu. Compte tenu de la variété de ses activités, il importe de ne pas perdre de vue la ligne directrice générale. La complexité de cette tâche ne devrait toutefois pas constituer un obstacle avant de se lancer dans le processus de transformation : il s'agit de faire le premier pas, puis de procéder par petites étapes. Cette brochure souhaite encourager ce processus et le passage à l'action. Son objectif est de fournir des points de départ pratiques et concrets pour de nouvelles mesures, petites ou grandes, en vue d'accompagner les institutions qui souhaitent s'engager sur la voie du développement durable. Des liens supplémentaires sont disponibles en ligne.

Mesures pour la durabilité et la protection du climat

La plus grande partie des émissions de CO₂ dans les musées provient de la consommation d'énergie liée à la climatisation, suivie par le traitement des déchets, la consommation d'eau et les déplacements professionnels. Dans les musées, la gestion technique des bâtiments est l'un des principaux champs d'action pour une mise en pratique performante de la protection du climat.

Pour parvenir à une décarbonation, il est tout d'abord nécessaire d'élaborer une stratégie de durabilité ou de protection du climat adaptée au musée, qui fixe les objectifs et les délais. Le premier objectif doit être la réduction des émissions de CO₂ de l'institution et la mise en place de mesures appropriées. Toutefois, il est difficile d'avoir recours aux objectifs nationaux (réduction de moitié des émissions d'ici à 2030, zéro émission nette d'ici à 2050), étant donné qu'ils se rapportent à des valeurs de référence des années précédentes et que cette base de données n'est, dans la plupart des cas, pas disponible pour les musées. Les objectifs sont donc souvent définis sur la base d'une estimation de ce qui pourrait être concrètement réalisable ou sur la base de données d'autres institutions culturelles.

Établir un bilan carbone

La première mesure à prendre pour passer de la stratégie à l'action est d'établir un bilan carbone. Pour cela, il faut identifier les principales sources d'émissions directes et indirectes. Le résultat d'un bilan CO₂ chiffre les émissions de gaz à effet de serre en tonnes métriques d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO_{2e}). Il existe différentes normes et directives pour l'établissement d'un bilan carbone. Le Greenhouse Gas Protocol peut être utilisé comme référence globale, permettant notamment de comparer les démarches et les résultats dans le secteur muséal. En Suisse, plusieurs projets sont en cours pour établir des standards ou des outils de calcul de CO₂ destinés aux musées ; ces outils pourraient s'avérer une aide précieuse pour dresser un bilan carbone à l'avenir. Les institutions qui n'ont pas accès à leurs données d'émission peuvent s'appuyer sur des chiffres comparatifs de musées ayant déjà réalisé leur bilan.

Agenda 2030 et musées

La référence principale dans ce domaine est l'Agenda 2030 avec les 17 Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies (ODD) ou Sustainable Development Goals (SDGs). Les ODD visent une vie meilleure pour tous, les générations d'aujourd'hui et celles à venir, sur le plan mondial et d'ici à 2030. La Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) du Conseil fédéral fixe trois priorités pour la mise en œuvre au niveau national :

1. Consommation et production durables
2. Climat, énergie et biodiversité
3. Égalité des chances et cohésion sociale

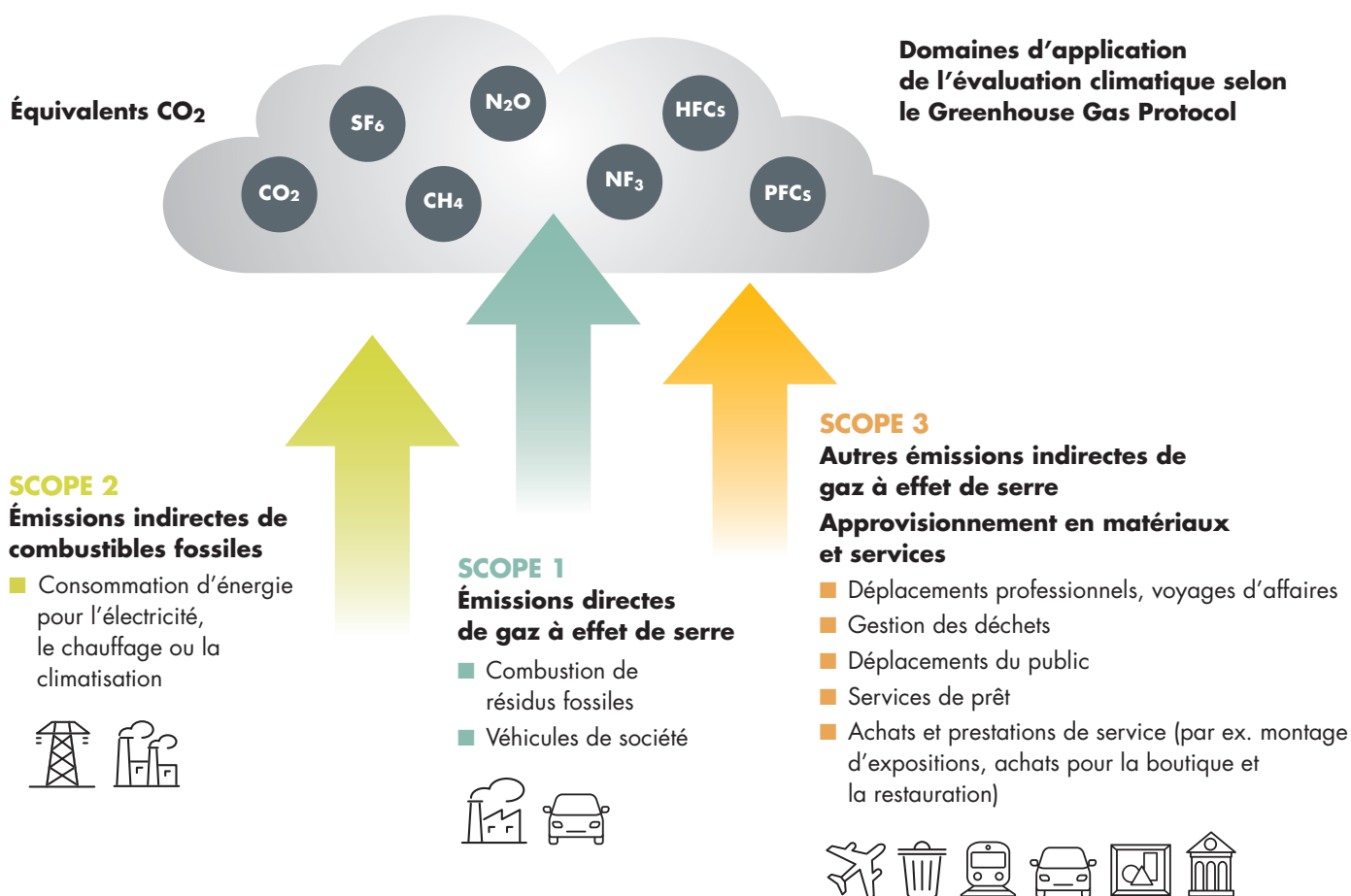
Les musées peuvent contribuer de différentes manières à la réalisation des ODD. Lorsqu'ils interagissent directement dans un processus régional ou national, il pourrait s'avérer utile d'utiliser notamment les ODD comme un processus d'action vers un mode de développement durable.

Bilan carbone : sources d'émissions et enjeux

Pour qu'un bilan carbone soit pertinent, il faut définir à la fois les éléments inclus dans le bilan et ceux qui sont omis. Dans le Greenhouse Gas Protocol, les sources d'émissions de CO₂ sont réparties dans trois domaines (scopes en anglais).

- SCOPE 1** comprend les émissions directes de gaz à effet de serre, par exemple celles provenant du processus de combustion dans les chaudières et les véhicules d'entreprise.
- SCOPE 2** comprend les émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie pour l'électricité, le chauffage ou la climatisation.
- SCOPE 3** comprend toutes les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre. Cela concerne les activités en amont et en aval du fonctionnement d'un musée, telles que les émissions liées aux services de prêt, aux déplacements professionnels et voyages professionnels des collaborateurs et collaboratrices, aux déplacements du public ou à la gestion des déchets. Les émissions totales des prestations de services et les achats en font partie.

Les émissions du *scope 3* étant plus difficiles à relever et à gérer, la plupart des établissements effectuent un bilan des *scopes 1* et *2* en ignorant le *3*. Toutefois, une grande partie des émissions relève du *scope 3*. Une approche pragmatique identifiera les principales sources d'émissions du *scope 3* pour étendre l'établissement du bilan a minima et élargir celui-ci vers des sources qui restent sous l'influence directe du musée. Tendre vers un approvisionnement durable est aussi à envisager.



L'établissement d'un bilan carbone pour les musées est un défi, car il manque souvent des données comparatives pertinentes. Dans les systèmes d'évaluation basés sur les données de consommation d'autres types de bâtiments, les musées obtiennent en comparaison généralement de très mauvais résultats en raison du climat ambiant nécessaire pour les collections et le public : l'intensité relative de la consommation d'énergie, la consommation d'énergie par surface, est, de manière globale, incomparablement plus élevée.

Approches et mesures

- Introduire la protection du climat et l'adaptation au changement climatique dans les objectifs du musée.
- Identifier les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre.
- Réaliser un bilan carbone pour les scopes 1 et 2.
- Identifier les sources modifiables dans le scope 3 et établir un bilan carbone.
- Développer un plan de mesures pour la protection du climat et l'adaptation au changement climatique. Orienter les mesures en fonction des résultats du bilan.
- Tenir compte du volet de justice climatique lors de l'élaboration des mesures : les mesures prises ne doivent pas conduire à des déséquilibres.
- Encourager l'usage des transports en commun et du vélo pour le trajet domicile-travail et les voyages professionnels des collaborateurs et collaboratrices, ainsi que pour les déplacements du public.
- Considérer, voire réduire l'empreinte carbone des produits utilisés.
- Développer et consolider la coopération avec des organisations et des acteurs locaux dans le domaine de la protection du climat.
- Profiter de son empreinte carbone personnelle pour s'engager dans des changements organisationnels et systémiques.
- Encourager le public et les autres parties prenantes à s'engager dans la protection du climat.

Adaptation climatique dans les musées

La réponse des musées au changement climatique comprend deux stratégies distinctes et interdépendantes : d'une part, la protection du climat (*mitigation* en anglais) et, d'autre part, l'adaptation au changement climatique (*adaptation* en anglais). Selon le GIEC (2022), la lutte contre le changement climatique est « une intervention humaine visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à renforcer leurs puits de carbone ». *Adaptation* signifie développement et mise en œuvre des solutions pour répondre aux effets du changement climatique et augmenter la résilience des conséquences futures.

De la stratégie à l'organisation interne

Mettre en œuvre une stratégie de protection du climat et l'étendre à l'ensemble du champ du développement durable dans le musée : ces actions impliquent de remettre en question les structures organisationnelles, de définir de nouveaux rôles et d'adapter les processus internes.

La direction est responsable de la mise en place des moyens humains et opérationnels nécessaires pour réorienter les activités du musée vers une approche écologique et les doter de ressources. Elle définit les tâches et les responsabilités des collaborateurs et collaboratrices (des différents départements) et des consultants chargés de la transformation. La direction intègre le développement durable dans les orientations du musée. Elle assume par ailleurs une fonction de modèle, donne l'exemple par des décisions authentiques et une communication transparente. Pour promouvoir cette mise en œuvre, elle associe toute l'équipe. En donnant aux collaborateurs et collaboratrices la possibilité de s'investir activement dans le processus, elle fait en sorte que la nouvelle ligne directrice du musée soit pleinement acceptée.

Le processus de transformation vers une organisation durable associe une approche *top-down* et *bottom-up*. Cette approche est caractérisée par un important processus participatif à tous les niveaux de l'échelle hiérarchique. Toutes et tous sont invités à participer à ce processus ascendant, notamment en ce qui concerne les objectifs et les domaines d'action pertinents. Par ailleurs, il est possible de mettre en pratique des mesures ascendantes de petite envergure qui vont fonctionner indépendamment de la stratégie globale. Cette approche participative stimule le changement. Elle est source de motivation et permet aux équipes du musée de changer d'attitude et de comportement. Même si chacun est engagé dans sa mise en œuvre, le processus devra idéalement être dirigé par une personne externe, responsable de la durabilité et non affectée à un département particulier. Cela est à envisager comme une mission transversale.

Le développement durable nécessite un changement fondamental dans la méthode de travail, exigeant un monitoring continu et l'adaptation des objectifs et des mesures. Des ressources humaines et financières doivent alors être rassemblées. Dans cette perspective, un dialogue ouvert avec l'organisme responsable et une volonté politique visant à soutenir les musées pour réussir dans cette démarche sont indispensables. Il est donc essentiel de considérer, dès le départ, les autorités institutionnelles comme parties prenantes. Néanmoins, les réticences éventuelles de la commune ou du canton sur le sujet ne devraient pas dissuader les responsables du musée de poursuivre sur la voie d'un musée durable, qui pourra être empruntée en tout temps sans le soutien de l'administration.

Implantation organisationnelle de la durabilité au musée



CHARTRE INSTITUTIONNELLE ADMINISTRATION COLLECTION RECHERCHE EXPOSITION MÉDIATION CULTURELLE

Application dans les petits musées

Pour les petits musées, la réalisation d'un bilan carbone ou l'élaboration d'une stratégie globale de développement durable n'est souvent pas envisageable en raison de ressources disponibles. Il est notamment difficile de mettre en place des processus formalisés et un monitoring continu. Une possibilité pour les petites institutions d'alléger les charges liées à la mise en œuvre d'une stratégie de durabilité consiste à simplifier considérablement les indicateurs et leur évaluation. Les rapports peuvent, par ailleurs, être établis de manière qualitative ou complémentaire.

Dans le processus de transformation en organisation durable, les petits musées peuvent profiter de hiérarchies horizontales et de services existants. Ils peuvent poursuivre quatre approches :

1. **Ligne directrice commune** : vision développée de façon participative
2. **Importance de la direction** : motivation par le style de direction et l'authenticité
3. **Empowerment** : responsabilisation des équipes en vue d'un comportement durable
4. **Partenariats de formation ciblés** : tandems de développement durable avec de grands musées

Application des systèmes de gestion environnementale et mise en place des structures

Les systèmes de gestion environnementale tels que la norme ISO 14001 ou l'éco-audit européen EMAS peuvent servir d'orientation pour le processus de transformation interne. Ils vont au-delà d'une simple protection du climat, car ils identifient également les effets négatifs de la gestion sur le plan environnemental ou social. Les systèmes de gestion environnementale offrent des orientations et des recommandations d'action à travers des procédures et des critères préétablis. Ils peuvent faciliter la mise en œuvre d'un plan de développement durable au musée. L'application de systèmes de gestion environnementale peut également être un moyen d'obtenir une certification. Les standards pour l'élaboration de rapports de durabilité basés sur des critères tels que le Global Reporting Initiative, fonctionnent de manière similaire.

Les systèmes de gestion de l'environnement et les rapports de durabilité ont l'avantage de tenir compte du cadre juridique et de permettre une large diffusion publique. Toutefois, ils sont avant tout adaptés à des entreprises et ne répondent donc que partiellement aux enjeux et aux potentiels spécifiques des musées.

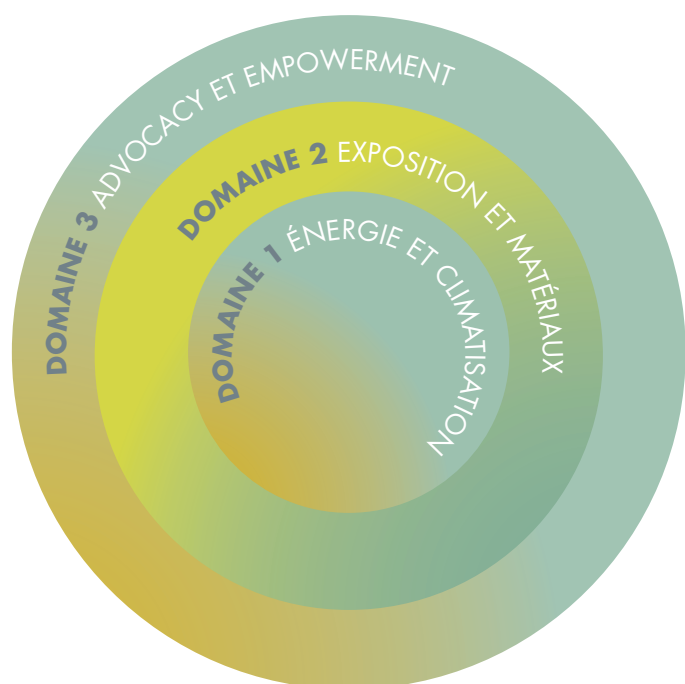
Du point de vue des musées, la faisabilité peut être évaluée à l'aide de différents critères. Il s'agit par exemple de savoir dans quelle mesure les systèmes d'évaluation reflètent la notion de développement durable et si les critères ont été définis de manière exigeante. En ce qui concerne la mise en pratique, il convient de tenir compte de l'effort à fournir pour l'élaboration et la certification continue ainsi que de la compatibilité avec les ressources disponibles. Le fait de s'orienter vers des processus prédéfinis peut produire des effets défavorables, car cela demande des ressources. Avec une expertise suffisante ou un soutien externe, les musées peuvent également développer un ensemble de critères adaptés à leur secteur ou à leur institution.

Approches et mesures

- Se montrer ouvert à tout changement dans le travail quotidien.
- Considérer le développement durable comme une mission transversale.
- Questionner de manière critique les processus et méthodes de travail en fonction de leur impact sur l'environnement.
- Nommer des responsables pour la durabilité et les doter de ressources.
- Sensibiliser le personnel et proposer cours et formations en matière de développement durable.
- Consulter des systèmes de gestion environnementale ou des systèmes de critères pour une réorientation des processus et de l'organisation.
- Mesurer systématiquement la consommation des ressources (par exemple l'eau, l'électricité, les matières consommables, etc.) et les manier avec précaution.
- Déterminer, par le biais d'une logique d'impact, les mesures à prendre pour obtenir des effets sur la société.
- Développer des coopérations avec des entreprises qui proposent des services et des produits durables.

Domaines d'application de la durabilité écologique

La durabilité écologique peut s'appliquer à différents champs du travail muséal. On peut distinguer trois domaines d'application principaux :



DOMAINE 1

comprend essentiellement la gestion des ressources du musée, avec un focus sur les énergies renouvelables, la définition de plages climatiques et de mesures d'efficacité, notamment en ce qui concerne la climatisation.

DOMAINE 2

s'adresse à la pratique des expositions et à l'utilisation des matériaux correspondants. Sont primordiaux, ici, au-delà des questions fondamentales de la programmation, les aspects de mise en pratique tels que la gestion des déchets et les analyses de cycle de vie.

DOMAINE 3

se concentre sur l'efficacité externe des musées en tant qu'acteurs sociaux, sur leur rôle de multiplicateurs dans les échanges avec les prestataires de services, les partenaires, le public et la société dans son ensemble.

DOMAINE D'APPLICATION 1

ÉNERGIE ET CLIMATISATION

Gestion durable des services généraux

Une gestion écologique des musées concerne, entre autres, les domaines d'application suivants :

- Évaluation écologique et optimisation de la totalité des processus et prestations de services liés aux bâtiments. Les travaux d'entretien et de nettoyage en font également partie.
- Mise en place d'une gestion des ressources et des déchets. Cela implique notamment un concept énergétique durable.
- Optimisation des projets de construction et de rénovation dans une optique écologique.

La mise en place d'une gestion durable des bâtiments n'est bien sûr possible qu'avec l'accord des propriétaires – la marge de manœuvre est souvent fonction du bon vouloir de l'autorité institutionnelle ou du propriétaire.

Le recueil et le traitement des indicateurs de performance du bâtiment sont à la base des prises de décision. Ils constituent des données essentielles pour un système de gestion environnementale. Par ailleurs, il est indispensable que les départements coopèrent entre eux : spécialistes du climat, conservateurs, restaurateurs, responsables des services généraux, tous doivent définir ensemble les objectifs, évaluer et aborder les mesures d'optimisation possibles. Si le musée dispose d'un gestionnaire des services généraux, celui-ci doit être doté de ressources financières. Dans un musée écologiquement durable, les services généraux assument la fonction de centre de coordination.

Appliquer la hiérarchie des énergies

La hiérarchie des énergies constitue un premier repère pour établir un concept d'énergie durable. Elle permet de définir une priorisation échelonnée des champs d'action et facilite ainsi le choix des mesures correspondantes :

- 1. Économie d'énergie** : réduire la consommation d'énergie.
- 2. Efficience énergétique** : employer des technologies permettant une utilisation performante de l'énergie.
- 3. Fournisseurs d'énergie** : passer aux sources d'énergie renouvelables et, le cas échéant, équiper le bâtiment.
- 4. Émissions** : en cas d'utilisation de sources d'énergie non durables, privilégier celles qui émettent le moins de gaz à effet de serre.
- 5. Compensation** : compenser les émissions restantes.

L'application de ces mesures relève de l'organisme responsable dont dépend le musée et des possibilités d'influencer les décisions à ce sujet. Il est avant tout nécessaire de s'orienter vers la hiérarchie des énergies, afin de diriger l'attention et les activités vers une réduction fondamentale de la consommation d'énergie. Le passage à un fournisseur d'énergie durable peut être envisagé indépendamment de toute autre mesure détaillée. Gros consommateurs individuels, les musées ont également intérêt à adopter une approche privilégiant les énergies renouvelables sur le bâtiment, au moyen, par exemple, de la géothermie ou des installations photovoltaïques.

Réduire la consommation d'énergie et augmenter l'efficience

Les potentialités de réduction spécifiques aux musées concernent particulièrement les collections et les expositions. Ainsi, la consommation d'énergie dans les salles d'exposition et aux réserves peut être diminuée en régulant et en modernisant les installations de climatisation. Une option consiste à adapter de manière échelonnée leur fonctionnement à la durée d'utilisation effective et à établir un plan d'occupation des différentes parties du bâtiment et des salles. Une planification saisonnière contribue également à diminuer la consommation d'énergie pour la climatisation et, par conséquent, les dépenses.

Il est par ailleurs recommandé d'examiner comment exploiter la lumière du jour au moyen d'une planification détaillée de l'éclairage, de manière à limiter l'utilisation de la lumière artificielle. Un éclairage énergétiquement efficace peut notamment être obtenu en remplaçant les ampoules halogènes et à filament par des ampoules LED et en utilisant des systèmes de gestion d'éclairage. Enfin, des technologies média certifiées et efficaces sur le plan énergétique peuvent aussi contribuer à une réduction de la consommation d'énergie dans les salles d'exposition.

Pour les domaines d'activité qui ne sont pas spécifiques aux musées, il est conseillé de recourir aux procédures d'autres secteurs. Il existe par exemple des recommandations détaillées pour consommer moins d'énergie dans les bureaux ou les laboratoires.

Évaluer les plages climatiques

En vue d'une réduction de la consommation d'énergie, les responsables des collections sont invités à examiner les plages climatiques dans les salles d'exposition et les réserves, et à évaluer quelle marge de variation de température et d'humidité peut être atteinte sans exposer les objets de collection à un risque majeur. Grâce à des variations plus importantes et à des taux de températures et d'humidité plus souples, la consommation d'énergie pourrait déjà baisser de manière significative sans transformations ni investissements lourds. Des plages climatiques plus grandes n'ont cependant de sens que si la consommation d'énergie est effectivement réduite de manière significative. Un contrôle continu est donc indispensable. Il est par ailleurs conseillé de traiter séparément les objets les plus exigeants en termes de stabilité climatique et de paramètres spécifiques. Plutôt que d'adapter le climat ambiant à l'ensemble des pièces d'exposition, il est préférable de les présenter, par exemple, dans des vitrines spéciales ou de les conserver dans des réserves séparées. Il convient alors de se concerter avec les prêteurs et les assurances au sujet des plages climatiques garanties. Si nécessaire, les contrats doivent être adaptés. Il est également indispensable de réévaluer et de développer régulièrement les normes relatives aux exigences climatiques.

Approches et mesures

- Renouveler les techniques de climatisation ou augmenter leur efficacité.
- Utiliser des produits de nettoyage et des réfrigérants à faible effet de serre.
- Effectuer une rénovation énergétique des bâtiments en tenant compte des dispositifs passifs (ventilation transversale, vitrage, protection solaire).
- Opter pour à l'éclairage LED, utiliser des capteurs de mouvement et un éclairage naturel différencié.
- Vérifier les plages de variation des systèmes de climatisation et mettre en place des systèmes ambiants flexibles.
- Opter pour un fournisseur d'énergie renouvelable.
- Éteindre les appareils lorsqu'ils ne servent pas et installer des minuteries.
- Utiliser des blocs multiprises à interrupteur pour minimiser les charges fantômes.
- Encourager les changements de comportement à travers des aide-mémoire.

DOMAINE D'APPLICATION 2

EXPOSITION ET MATÉRIAUX

Un programme durable

Afin d'établir les questions de la protection du climat et du développement durable dans les musées, celles-ci doivent également être intégrées dans les programmes d'activité. La mise en œuvre d'une approche durable signifie également que les conditions d'élaboration des expositions et l'origine des objets doivent gagner en transparence et être communiquées au public.

La circularité comme principe de gestion des déchets

Les expositions reflètent mieux que tout autre domaine la manière non durable de travailler dans les musées : les objets d'exposition sont généralement transportés à travers le monde entier ; par ailleurs, ils sont mis en scène de façon ambitieuse et coûteuse dans des scénographies qui seront jetées après l'exposition. L'idée de l'économie circulaire est donc un point de départ essentiel pour ce qui concerne les matériaux et les déchets dans les musées. Le concept des 3R oriente très concrètement la gestion des matériaux et des déchets :

- Réduire (*reduce*)
- Réutiliser (*reuse*)
- Recycler (*recycle*)

Par principe, la priorité doit être donnée à la réduction et à la prévention des déchets pendant toute la durée des expositions – le recyclage étant la dernière et la pire des options. Le développement de systèmes modulaires dans l'architecture d'exposition est un exemple parmi d'autres qui permet justement d'aborder la réutilisation des matériaux. Le réemploi des éléments de la scénographie dans les expositions doit être pensé dès la planification. La réduction des déchets, la réutilisation et le surcyclage doivent faire partie intégrante de la conception des expositions. En travaillant avec des matériaux récupérés et reconvertis, il est possible de développer de nouvelles solutions créatives. Compte tenu des coûts d'investissement initiaux élevés et des difficultés de stockage, le développement et un stockage de systèmes modulaires et d'éléments de scénographie par les associations de musées ou les communes méritent d'être reconsidérés.

Utiliser des matériaux durables et écologiques

La conception d'expositions durables et de scénographies évolutives permet d'introduire les idées et les principes de la durabilité, de la décroissance et de la transformation dans l'espace muséal. Dans le meilleur des cas, le design et l'architecture des salles d'exposition peuvent inciter le public à s'engager en faveur du développement durable, et ce bien au-delà du musée. De plus, il est fortement recommandé de choisir, lors de l'installation d'une exposition, les matériaux selon leur impact environnemental. En règle générale, il est préférable d'opter pour des matériaux qui :

- sont durables, récupérables et réparables ;
- sont non toxiques ;
- présentent un bon écobilan ;
- possèdent un ecolabel ou un label environnemental ;
- sont recyclés
- ou se prêtent au surcyclage.

Les différents types de matériaux sont à évaluer en détail selon les critères ci-dessus et leur emploi à considérer avec soin.

- Le bois doit provenir de la région et d'exploitations forestières durables.
- Les matières plastiques, souvent dérivées du pétrole, doivent être évitées, dans la mesure du possible.

- Les matériaux composites sont souvent porteurs de substances nocives telles que des colles ou des liants synthétiques difficilement voire non recyclables.
- Les matériaux issus de matières premières renouvelables comme le chanvre ou les bioplastiques ainsi que le carton recyclé, en particulier les cartons en nid d'abeille, sont de bonnes alternatives.
- Dans le groupe de matériaux tels les colles, peintures, vitrificateurs et autres, il est préférable d'utiliser des produits à base d'eau ou de composants végétaux qui ne contiennent pas de substances toxiques comme les composés organiques volatils (COV).

Pour évaluer l'adéquation des matériaux, il est possible de consulter les analyses dites de « cycle de vie » (ACV) ou d'« écobilan ». Elles relèvent l'impact environnemental d'un matériau, d'un produit ou d'un service, à partir de sa fabrication jusqu'à son élimination. Les aspects de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les impacts en amont et en aval, sont donc également pris en compte.

Par ailleurs, intégrer le développement durable dans le musée signifie inclure le sujet dans les programmes d'activités. C'est pourquoi les enjeux écologiques mondiaux et les références à la durabilité devraient davantage entrer dans la conception des expositions. Il s'agit notamment d'examiner quels sont les prêts indispensables et ceux auxquels on pourrait renoncer.

Approches et mesures

- Intégrer la question du développement durable dans la programmation.
- Identifier les points de référence thématique des expositions en lien avec la durabilité et les mettre en valeur à travers la communication et les offres d'activités.
- Réaliser des expositions sur les principales questions relatives à la transformation de la société.
- Effectuer un audit des déchets.
- Vérifier si l'utilisation des matériaux est nécessaire et appropriée.
- Utiliser des matériaux durables et résistants, viser le réemploi des éléments d'exposition et autres produits.
- Limiter la circulation des prêts, réduire leur accompagnement par des coursiers et la compléter par une communication numérique.
- Privilégier le regroupement de transports.
- Examiner les possibilités de transport alternatives et choisir les options les plus écologiques.
- Réduire le nombre d'expositions et prolonger la durée des présentations.
- Programmer des expositions itinérantes en collaboration avec d'autres musées.
- Privilégier les fournisseurs et les producteurs locaux.
- User avec modération des consommables (pour l'emballage, le transport, etc.).
- Avoir systématiquement recours aux possibilités du recyclage.
- Réduire l'emploi de matériaux et de solvants toxiques ou les remplacer par des substances alternatives.
- Renoncer aux plastiques à base de pétrole et aux matériaux composites polluants et éviter les produits en plastique jetables.
- Réduire la consommation de papier.

DOMAINE D'APPLICATION 3

ADVOCACY ET EMPOWERMENT

Impliquer et inciter les parties prenantes

La participation et la coopération sont des principes fondamentaux du développement durable. Pour encourager cette approche dans les musées, différentes parties prenantes doivent être impliquées et pouvoir coopérer. Les groupes d'intérêt d'un musée désignent toutes les personnes et organisations qui participent – financièrement – au travail du musée en qualité de mandataires, ou qui sont intéressées ou concernées d'une manière ou d'une autre par le travail du musée. Le dialogue avec les parties prenantes permet d'inciter les groupes d'intérêt à s'ouvrir à la question de la durabilité et à s'engager dans ce domaine.

Approvisionnement écologique et coopératif

Les pratiques d'achat et d'appel d'offres durables ne sont pas seulement cruciales pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement causés par les produits et les prestations de services. Leur importance réside notamment dans l'effet de levier qu'elles exercent sur les parties prenantes. Grâce à des directives écologiques d'approvisionnement, les créateurs, les prestataires et les partenaires sont incités à rechercher eux-mêmes des solutions durables et à les appliquer. Pour un approvisionnement écologique, il convient :

- de développer des directives d'approvisionnement internes avec des consignes et des modèles à intégrer dans les cahiers des charges et les directives d'adjudication ;
- de définir des critères relatifs à l'approvisionnement pour chaque groupe de produits ;
- de mettre en place une politique d'approvisionnement coopérative en collaboration avec les prestataires de services et les fournisseurs.

Les critères d'achat durable tiennent compte de la fabrication et du cycle de vie des produits. Cela suggère notamment des normes écologiques et sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'idéal serait d'inclure dans l'appel d'offres une analyse du cycle de vie des produits et de leurs coûts (écologiques). Les exigences écologiques courantes pour les produits et les services sont les suivantes :

- une production respectueuse qui préserve les ressources et une haute efficacité énergétique ;
- le recours à des matériaux non polluants, durables, réutilisables et recyclables ;
- la distinction des produits avec des certifications et des labels écologiques.

Les exigences pour les prestataires de services et les fournisseurs sont les suivantes :

- le respect de normes écologiques ou sociales, établies par des certifications ou des labels ;
- et, dans l'idéal, l'application d'un système de gestion environnementale.

Les musées qui souhaitent se lancer dans l'approvisionnement durable peuvent se concentrer dans un premier temps sur certains groupes de produits. Il peut s'agir, d'une part, de produits pour lesquels il existe de nombreuses alternatives plus durables et, d'autre part, de produits à éviter en raison de leurs effets néfastes sur l'environnement.

Empowerment pour la protection du climat

La protection du climat est moins un enjeu technique qu'une question de pratique sociale. Les individus doivent donc être placés au centre de toute stratégie d'ajustement. Dans ce contexte, les musées peuvent jouer un rôle particulier en tant qu'institutions tournées vers le public et en tant que lieux de formation et, de la sorte, assumer une responsabilité sociale.

Les expositions et les offres de médiation dans les musées permettent de sensibiliser le public en matière de protection du climat et d'inciter les populations à s'engager. Les échanges sont essentiels pour que les musées puissent contribuer à la transformation de la société. La locution « Action for climate Empowerment » désigne les activités de relations publiques, de communication et de formation pour le développement durable centrées sur les questions du changement climatique et de la protection du climat. En proposant des offres relatives à la durabilité dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la communication, les musées peuvent encourager le public et la société en général à s'engager dans la lutte contre le changement climatique.

Approches et mesures

- Identifier les parties prenantes et lancer le dialogue avec elles.
- Faire en sorte que les méthodes de travail internes – de la gestion du développement durable à l'organisation d'expositions – soient transparentes et les communiquer publiquement.
- Rechercher des solutions écologiques pour les produits utilisés et, dans cette perspective, s'informer lors de tout approvisionnement.
- Établir des critères et des directives pour un approvisionnement durable.
- Intégrer des normes environnementales et de développement durable dans les contrats avec les partenaires.
- Encourager les équipes à agir de manière responsable en prenant appui sur des ressources humaines elles aussi durables.
- Profiter des expositions pour engager une réflexion sur le développement durable.
- Identifier des liens thématiques avec la protection du climat et le développement durable dans le cadre des expositions et les communiquer à la fois dans l'exposition et dans des programmes d'accompagnement.
- Adopter le programme de l'Éducation au développement durable (EDD) de l'Unesco, faisant partie du plan d'études romand, comme concept central pour le travail pédagogique des musées.



Association des musées suisses

Konradstrasse 14, CH-8005 Zurich

Tél. +41 (0)44 244 06 50

info@museums.ch

www.museums.ch